

Concept communal Senior+



Plan des mesures



Table des matières

1. Contexte
 - 1.1. Le vieillissement, enjeu majeur de notre société
2. Les Axes
 - 2.1. La politique Senior+
 - 2.2. Axe 1 : le travail
 - 2.3. Axe 2 : le développement personnel
 - 2.4. Axe 3 : la vie associative et communautaire
 - 2.5. Axe 4 : les infrastructures, l'habitat, les services
 - 2.6. Axe 5 : les soins et l'accompagnement social
3. Calendrier
4. Plan financier

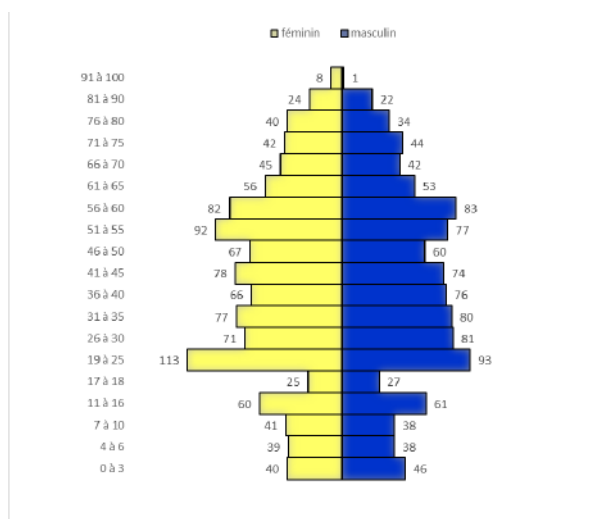
1. Contexte

1.1. Le vieillissement, enjeu majeur de notre société.

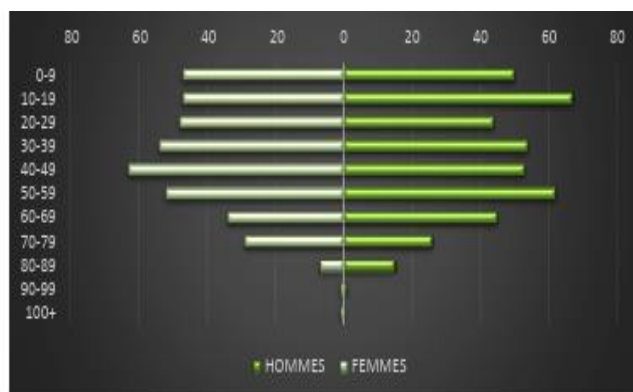
Le nombre de résidents âgés de plus de 65 ans pourrait presque doubler aux environs de 2035. C'est un défi démographique pour notre commune qui doit traiter cette évolution rapidement et se fixer des objectifs dont voici quelques mots clés : l'intégration sociale, la reconnaissance des besoins spécifiques de cette tranche d'âge, le maintien de la santé physique et mentale, la conservation de l'autonomie.

Voici les pyramides des âges pour nos communes en 2023 :

Grolley



Ponthaux



Pour y parvenir, notre commune se fixe actuellement des objectifs précis et renforcera ou mettra en place des mesures concrètes pour atteindre les buts poursuivis.

2. Les Axes

2.1. La politique Senior+

Inscrit dans la Constitution, article 35, « Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité ». C'est dans cette optique que la politique a pour but de veiller :

- A l'intégration des Seniors dans la société
- A la reconnaissance de leurs besoins, de leurs compétences
- Au maintien de leur autonomie

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme multisectoriel posent le cadre légal de la politique Seniors+. Elle gravite autour de 5 AXES :

Le travail

Le développement personnel

La vie associative et communautaire

Les infrastructures, l'habitat et les services

Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

2.2 Plan de mesure Axe 1 : le travail

Dans notre commune, les personnes de plus de 50 ans sont-elles reconnues et valorisées dans leur travail ?

Le parcours professionnel des travailleurs et travailleuses de plus de 50 ans influe sur leur état de santé par la suite.

Voici quelques pistes de réflexion :

- **Expérience professionnelle** : formation et aide aux apprentis travaillant au sein de la commune.
- **Postulation** : prise en compte des candidatures des personnes de plus de 50 ans et qui sont proches d'une fin de droit.

2.3 Plan de mesure Axe 2 : le développement personnel

Les objectifs du développement personnel renvoient fréquemment à la connaissance de soi, à la valorisation des talents et potentiels, à l'amélioration de la qualité de vie, à la réalisation de ses aspirations, de ses rêves.

D'autres objectifs peuvent aussi être le maintien de la forme physique et mentale, le fait de prendre soin de soi et la maîtrise de sa vie quotidienne.

Dans notre commune, existe-t-il une offre d'activités ou de formation permettant aux Seniors de maintenir leurs capacités physiques et mentales ?

Voici quelques pistes de réflexion :

- **Nouvelles technologies** : mise sur pied de cours pratiques.
- **Accès à l'information** : enrichissement sur le site communal du répertoire d'adresses, de lieux pour suivre des cours organisés par diverses associations.
- **Nature et espaces verts** : aménagements extérieurs équipés de bancs devenant lieux de rencontre, de renforcement du lien social, d'invitation à la promenade.
- **Offres culturelles** : productions, spectacles avec programmation qui cible leurs intérêts (choix ciblés par COMCU). Places facilement accessibles. Thé dansant.
- **Activités physiques** : propositions et organisation de sorties sportives adaptées, mise en lumière des offres existantes dans la commune (marches, clubs et sociétés divers).

2.4 Plan de mesures Axe 3 : vie associative et communautaire.

De nombreuses études récentes démontrent que toute participation sociale dans la société a un impact positif sur la santé mentale et physique, fonctionnelle et sociale des Seniors et permet donc une diminution des coûts relatifs à la santé. Une implication active des Seniors dans le tissu social et avec d'autres générations sont d'une importance majeure pour une meilleure cohésion, les uns pouvant mettre à profit le soutien et les connaissances de l'autre.

Dans notre commune favorisons-nous la solidarité entre les générations et la vie communautaire ?

Voici quelques pistes de réflexion :

- **Activités ludiques** : mettre sur pied des après-midis de jeux (cartes, jeux de société et autres).
- **Activités gastronomiques** : organiser des repas dans les restaurants de la commune (notamment réserver une table pour eux), les tables d'hôtes (Tavolata), repas en commun.
- **Encouragement pour le bénévolat** : trouver des personnes pour aider au sein de la commune pour diverses activités (transports, déchetterie, informatique, repas, environnement...).
- **Vie communautaire** : favoriser des projets, des ateliers, des activités diverses, organisés par la commission Senior+, par la commission culturelle, par la société de Jeunesse (fête, visites, partage des compétences, garde d'enfants, devoirs encadrés).
- **Activités intergénérationnelles** : réaliser des projets en lien avec les enseignants et les enfants de l'école (aides diverses, témoignages, accompagnements). Motiver les sociétés locales à organiser des activités intergénérationnelles.

2.5 Plan de mesure Axe 4 : infrastructures, habitat et service.

L'aménagement public d'une commune se doit d'être accessible à chacun et doit permettre aux Seniors de garder leur autonomie, leur mobilité et leur sécurité.

Dans notre commune, disposons-nous d'un espace public sécurisé, accessible et favorisant l'autonomie et la mobilité des Seniors ?

Voici quelques pistes de réflexion :

- **Accessibilité des bâtiments communaux** : vérifier que tous les services soient accessibles et sans danger.
- **Seniors à mobilité réduite** : recenser les lieux de balades accessibles (barrières, bancs, revêtement du sol).
- **Aides à domicile** : fournir certains services communaux à domicile (évacuation d'objets encombrants etc).
- **Aide à la mobilité** : organiser un service bénévole de transports, mettre sur pied un système « auto-stop » dans le village.
- **Aide au logement** : demander la création d'appartements adaptés ou protégés pour les Seniors mais dans un contexte intergénérationnel si possible.
- **Espaces publics** : aménager ou encourager certains partenaires (restaurants, commerçants) à prévoir des lieux de rencontres adaptés.

2.6 Plan de mesures Axe 5 : les soins et l'accompagnement social.

La fragilisation des Seniors est caractérisée par l'apparition de difficultés physiques, psychiques et sociales. Elle est également caractérisée par la tension entre la préservation du mode de vie antérieur et des rapports à autrui, leur adaptation ou leur transformation. Lors de cette étape, la personne âgée devient vulnérable et cette fragilisation peut mener à la perte d'autonomie partielle ou même à la dépendance.

Dans notre commune, les personnes fragilisées par l'âge, trouvent-elles les conseils et l'aide dont elles ont besoin ?

Voici quelques pistes de réflexion :

- **Administration communale** : former le personnel communal à répondre à ces questions, à connaître les diverses aides et possibilités d'y recourir. Avoir une personne de référence dans le bureau.
- **Site Internet** : mettre en forme la page de la commune dans l'onglet Senior+.
- **Informatique** : fournir une aide ponctuelle sur les moyens informatiques (sites, applications, téléphones portables) aux personnes en ayant besoin.
- **Information** : mettre en forme et distribuer un annuaire des services divers et multiples (à l'échelon communal, cantonal et fédéral) dont les personnes âgées ainsi que leurs proches aidants auraient besoin d'avoir rapidement sous la main. Utiliser l'application iSarine pour communiquer rapidement certaines informations, certaines alertes (météo, accidents, canicule).

3. Calendrier

Courrier aux Seniors	Lettre d'invitation pour une réunion des Seniors.	août 2023
Réunion des Seniors	M. Sapin reçoit les aînés et explique le concept puis forme une commission.	16 septembre 2023
Constitution de la commission Senior+	6 membres et M Sapin, conseiller communal.	24 octobre 2023
Questionnaire de satisfaction	Envoi postal à tous les Seniors.	février 2024
Recueil des données	Retour des questionnaires.	2 avril 2024
Elaboration du concept communal	Concept autour des 5 axes.	octobre 2023 à juin 2024
Validation du concept par le conseil communal	Séance du conseil communal	fin août 2024
Fusion	Constitution de la commission avec les nouveaux membres venus de Ponthaux	début 2025
Informer	Distribution du guide pour les Seniors sous forme A5 (petit carnet)	été 2025
Développement des actions	Selon les divers axes, fixer les actions, faire un échéancier	automne 2025

4. Plan financier

Actuellement, la commune prévoit un budget afin de financer repas et sorties des aînés.

Pour la suite, aucune estimation n'est encore possible. En effet l'autorité communale compétente est en attente du budget qui sera élaboré au sein de la nouvelle commune créée suite à la fusion avec Ponthaux.